

Programme d'appui à l'innovation pédagogique

Volet Grand projet transformateur et innovant en enseignement

Appel à projet institutionnel
2026-2027



UNIVERSITÉ
LAVAL

Vice-rectorat aux études
et aux affaires étudiantes

Table des matières

Objectifs du programme d'aide financière - Volet grand projet transformateur et innovant en enseignement.....	3
Projets admissibles	3
Montant des subventions	3
Processus d'attribution et échéanciers.....	4
Versements des subventions et dépenses admissibles	5
Synthèse des principales dates	6
Demandes d'information	6
ANNEXE : Documents à soumettre lors du dépôt.....	7
FORMULAIRE DE SOUMISSION D'UN PROJET	7
LETTRE D'APPUI.....	7

Objectifs du programme d'aide financière - Volet grand projet transformateur et innovant en enseignement

Par le Programme d'appui à l'innovation pédagogique, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) exprime son engagement à soutenir l'innovation pédagogique par la mise en place d'un volet portant spécifiquement sur les grands projets transformateurs et innovants en enseignement.

Plus spécifiquement, le VREAE souhaite venir en appui aux directions facultaires dans l'élaboration de projets à grands déploiement et utilisant des technologies de pointe en enseignement universitaire du 21^e siècle.

Projets admissibles

Le volet Grand projet transformateur et innovant en enseignement vise à soutenir l'innovation pédagogique reposant sur des modèles d'enseignement et d'apprentissage novateurs. En misant sur une diversité d'approches et de solutions, les projets admissibles sont de tous types. De façon non exclusive, ils peuvent prendre la forme de :

- Laboratoires vivants (*living labs*);
- Aménagement d'espaces d'apprentissage adaptés à des pédagogies en émergence;
- Environnements et espaces numériques immersifs de type métavers;
- Projet transformateur et innovant mettant en valeur la diversité, la différenciation, l'inclusion, la perspective autochtone en enseignement universitaire;
- Intelligence artificielle en contexte d'enseignement et d'apprentissage;
- Stratégies novatrices d'évaluation des apprentissages;
- Simulations complexes;
- Ressources pédagogiques innovantes;
- Mesures d'encadrement pédagogique innovatrices en enseignement supérieur;
- Ludification des apprentissages et jeux sérieux;
- Flexibilisation des pratiques d'enseignement;
- Approches pédagogiques novatrices en partenariat, en réseau, en contexte organisationnel ou ciblant des populations étudiantes nouvelles.

Note : si le projet nécessite une adaptation ou une transformation des infrastructures (salles, pavillons, etc.), une évaluation doit être réalisée au préalable auprès du Service des immeubles.

Montant des subventions

L'enveloppe budgétaire disponible pour le grand projet transformateur et innovant en enseignement sera confirmée dans le cadre du processus budgétaire 2026-2027. Sous réserve de l'approbation du budget 2026-2027 de l'Université Laval par les instances appropriées, une somme de **180 000\$** est dédiée à ce volet. La subvention maximale pouvant être octroyée par projet est limitée à **60 000\$**. Le nombre de projets à subventionner sera déterminé en fonction des demandes reçues.

Processus d'attribution et échéanciers

Étape 1 : Identification, sélection et priorisation des projets

Chaque direction facultaire est invitée à identifier et à sélectionner un projet à prioriser qu'elle souhaite réaliser.

Les directions facultaires ont jusqu'au **23 février 2026 à 17 h 00** pour transmettre le projet qu'elles souhaitent soutenir à l'adresse courriel paip@ulaval.ca.

- Le dossier complet de demande de subvention pour chaque projet :
 - Formulaire de soumission d'un grand projet transformateur et innovant en enseignement.
 - Lettre d'appui du décanat.

Veuillez prendre note qu'un projet ayant fait l'objet d'une subvention dans le cadre d'un programme d'appui à l'innovation pédagogique précédent est admissible au Volet grand projet transformateur et innovant en enseignement dans la mesure où le projet prend de l'ampleur, s'élargit ou se diversifie.

Étape 2 : Évaluation des projets soumis

Un comité analysera et évaluera l'ensemble des demandes de financement reçues en appliquant les critères de sélection décrits à la page suivante. Le comité de sélection est composé de :

- Du Vice-recteur adjoint aux services à l'enseignement et à la formation tout au long de la vie ou son représentant;
- Du Directeur du Service de soutien à l'enseignement ou son représentant;
- Deux responsables facultaires des études nommés par la Table des responsables facultaires des études.

Critères de sélection

Un comité évaluera l'ensemble des demandes de financement reçues. La lettre d'appui du doyen ou de la doyenne de la faculté, ainsi que le formulaire de présentation du projet sont des conditions essentielles à la soumission d'un grand projet transformateur et innovant en enseignement. L'évaluation des candidatures s'effectuera en fonction des paramètres précisés dans le présent document.

Étape 3 : Confirmation de l'acceptation du grand projet transformateur et innovant en enseignement

Sous réserve de l'approbation du budget de l'Université Laval par le Conseil d'administration, l'acceptation finale des projets sera confirmée par courriel aux directions des unités concernées **dans la semaine du 16 mars 2026.**

Étape 4 : Développement du grand projet transformateur et innovant en enseignement

La personne enseignante responsable, en collaboration avec la direction exécutive et le ou la responsable facultaire des études de sa faculté, réalise le développement du projet subventionné.

Étape 5 : Suivi de mi-parcours et diffusion

Une subvention accordée pour le développement d'un grand projet transformateur et innovant en enseignement peut être utilisée sur deux années financières. Un suivi de mi-parcours est effectué auprès de chaque faculté afin de vérifier l'état d'avancement des travaux et de s'assurer que les subventions accordées soient utilisées dans les délais prescrits.

Versements des subventions et dépenses admissibles

Versement des subventions

À la suite de la confirmation du financement, le Service de soutien à l'enseignement procédera à l'ouverture d'un projet AP-20A, dans lequel la subvention sera intégralement versée à partir du 1^{er} mai 2026.

Un suivi de mi-parcours sera effectué afin d'évaluer l'état d'avancement du projet et, le cas échéant, de planifier un éventuel report de solde pour une seconde année.

Les informations suivantes doivent être transmises à paip@ulaval.ca pour l'ouverture du projet :

- Nom de la personne responsable
- Nom du pavillon où se trouve la personne responsable
- Adresse courriel
- IDUL
- Numéro d'employé
- Numéro d'unité administrative

Dépenses admissibles

- Libération de la personne enseignante responsable du projet lui permettant ainsi de se consacrer au développement du projet ;
- Salaire des personnes, autres que des personnes faisant partie du personnel régulier de l'unité, agissant à titre d'experts de contenu qui développeront le matériel didactique (ex. : chargés de cours, auxiliaires d'enseignement, conseillers pédagogiques) ;
- Frais de consultation professionnelle (révision linguistique, traduction, édition, etc.) ;
- Frais de développement technologique (analyse informatique et technologique, programmation, graphisme, traitement de l'image, vidéo, logiciels) ;
- Frais de voyage requis pour la réalisation du projet (maximum 500 \$) ;
- Frais de droits d'auteur ;
- Achat d'équipements spécialisés, de matériel, de logiciels.

Synthèse des principales dates

Date limite de réception des documents pour le dépôt d'un projet (Annexe)	Lundi 23 février 2026 à 17 h 00
Analyse des projets soumis par le comité de sélection	Semaines des 2 et 9 mars 2026
Réponses du comité de sélection aux soumissionnaires	Semaine du 16 mars 2026
Premier versement de la subvention	À partir du 1 ^{er} mai 2026
Suivi de mi-parcours par le VREAE	En fonction de la durée du projet. À partir d'avril 2027 pour les projets d'une durée de deux ans.
Livraison du projet	Date maximale : 30 avril 2028

Demandes d'information

Pour toute question relative à ce programme, veuillez-vous adresser à :

Thomas Rieppi

Agent de recherche et de planification

Service de soutien à l'enseignement

paip@ulaval.ca

ANNEXE : Documents à soumettre lors du dépôt

FORMULAIRE DE SOUMISSION D'UN PROJET

Le formulaire de soumission (distinct de ce document) doit être complété par la personne responsable du projet, puis transmis au décanat, qui procédera au dépôt officiel. Chaque section du formulaire doit respecter la limite de mots précisée.

Présentation du projet	
Contexte et besoin 500 mots maximum	- Le projet s'inscrit dans un contexte pédagogique clairement défini, appuyé par des données concrètes ou des observations pertinentes. - Il répond à un besoin actuel bien documenté, en lien avec les priorités de la discipline, de la faculté et de l'Université Laval. - Le projet valorise une thématique émergente ou peu exploitée, en lien avec des enjeux publics reconnus ou des transformations sociétales.
Objectifs 150 mots maximum	- Les objectifs sont clairs et alignés avec les intentions pédagogiques du projet. - Ils visent à intégrer des compétences transversales, favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, ou promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat. - Les objectifs anticipent des retombées significatives sur les apprentissages, les pratiques pédagogiques et leur transférabilité institutionnelle.
Mise en œuvre 500 mots maximum	- Le projet propose une planification structurée, avec des approches pédagogiques innovantes et des méthodes flexibles et adaptatives. - Il mobilise une équipe qualifiée, dont l'expertise est reconnue dans le domaine et dans l'innovation pédagogique. - Si applicable, la faisabilité technique et logistique (ex. : infrastructures, technologies) a été validée auprès des services concernés.
Retombées et pérennité 500 mots maximum	- Le projet prévoit des effets identifiables ou mesurables sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. - Il inclut un plan de dissémination structuré, assurant le partage des ressources et des apprentissages réalisés avec la communauté universitaire. - Il contribue à l'amélioration durable des pratiques, ressources ou environnements d'enseignement.
Échéancier et budget	- L'échéancier est clair, structuré et réaliste au regard des étapes et des actions prévues. - Les dépenses sont bien justifiées, conformes aux règles d'admissibilité et alignées avec les objectifs du projet. - L'estimation de la charge de travail est cohérente avec les ressources demandées et soutient la réalisation du projet.

LETTRE D'APPUI

La lettre d'appui du décanat de la faculté est une condition essentielle à la soumission d'un projet.

Engagement de la direction de l'unité	Principales contributions de la faculté se concrétisant par toute contribution financière ou contribution en dégagement des ressources humaines de la faculté qui participeront à la réalisation du projet.
--	---